

*passé s'offrent à nos yeux, piquent notre curiosité et demandent une note, agrandissant l'horizon de nos recherches. Dès que le document désiré se découvre, jetant une lumière éclatante sur des faits, des points d'histoire embrouillés ou faussés, le plaisir et la satisfaction qu'on en éprouve reposent l'esprit de toute fatigue. Nous n'avons donc pas eu l'occasion ni la tentation de maudire notre juge, durant le temps alloué par la coutume, après la sentence. Au contraire, nous l'en avons loué et remercié, sachant qu'il n'avait en vue que l'intérêt d'Ymachiche et qu'il aime, autant que nous, notre commune paroisse natale. Nous livrons aujourd'hui ce travail à l'examen des lecteurs patients et bienveillants.*

---

*Tout le terrain compris dans les limites de la paroisse d'Ymachiche, à l'époque de son érection civile, étant divisé en trois fiefs ou seigneuries, il nous a paru utile d'étudier et de faire connaître exactement ces fiefs sur*